

EDITO

Stage de déontologie : la pilule passe mal après Cahuzac... L'exemplarité ne devrait-elle pas venir d'en haut ?

La DGFIP impose à tous ses agents de suivre un stage déontologique.

Que penser de ce stage après le scandale de l'affaire Cahuzac, notre ministre qui a juré, la main sur le cœur, devant les parlementaires qu'il n'avait pas de compte à l'étranger ? Non, les agents des finances publiques ne sont pas des petits Cahuzac. Ils ne sont pas acteurs de la fraude ! Ils n'ont pas le sentiment d'être au dessus des lois, eux !

Aujourd'hui, le scandale Cahuzac n'est qu'un révélateur.

La menace pour la démocratie, c'est l'industrie florissante de la fraude, un phénomène d'une ampleur sans précédent. Le niveau des prélèvements n'est pas responsable de l'évasion fiscale et le rôle joué par le système bancaire est important. Par ailleurs, l'importance du phénomène montre que les gouvernements ne se sont pas donnés les moyens d'agir. On parle indistinctement d'évasion fiscale, de fraude fiscale, d'optimisation fiscale. Ce flottement dans l'utilisation du vocabulaire montre bien que la limite est étroite entre le légal et l'illégal pour ces gigantesques flux d'argent qui concernent les particuliers et surtout les entreprises.

Si le chiffrage de la fraude et de l'évasion fiscales reste, par définition, difficile (évalués par la commission d'enquête du Sénat sur l'évasion fiscale, au minimum à 35 milliards d'euros), toutes les sources attestent que le phénomène est ancien et toujours en extension. Difficile dans ces conditions de prétendre que les gouvernements ont tout fait pour l'endiguer.

L'annonce de la création de 50 postes à la DGFIP pour lutter contre la fraude fiscale constitue un bien maigre renfort pour une administration dont les effectifs ont fondu de quelque 15 % en dix ans.

Non ! ce n'est pas de stage de déontologie dont ont besoin les agents des finances publiques mais de moyens humains, législatifs et financiers pour combattre réellement la fraude.



Le courrier : la suite...

Nous vous alertions dans le précédent numéro de l'EchoFIP de la situation du courrier à la DDFIP. De nouvelles notes sont venues préciser les conditions dans lesquelles l'affranchissement serait effectué. Après quelques mois d'application, nous en voyons aujourd'hui les effets.

- La centralisation de l'affranchissement du courrier à la DDFIP à Nevers laisse le flou le plus total sur les délais d'envoi. Et quand la machine à affranchir tombe en panne, il suffit d'aller dans le poste le plus proche pour réaliser l'affranchissement... à La Charité !!!

- Le poids des sacoches des trésoreries est limité à 1 kg, d'où une obligation de différer certains envois pour respecter cette limite.

- Des balances ont été fournies dans les postes comptables. Mais difficile de les utiliser... sans pile !

- Il avait été annoncé dans les notes diffusées en début d'année que la DDFIP enverrait les agents du courrier ou une entreprise privée pour venir chercher les envois en masse (rôles d'eau ou d'ordures ménagères, par exemple) dans les postes comptables. La réalité est toute autre : pourquoi aller dépenser de l'argent lorsque l'on peut "utiliser" un agent à l'occasion de sa venue sur Nevers ?!

La dernière note en date confirme les mesures d'économie prises sur le poste du courrier et fixe les modalités d'envoi en simple de certains courriers dont la procédure exige l'envoi en recommandé.

Par exemple, l'usage de l'envoi en recommandé pour les défallants à l'impôt sur le revenu est limité aux dossiers où l'enjeu financier est important. Par ailleurs, la relance par courriel est généralisée.

Lors des procédures de rectification contradictoire, l'envoi en recommandé n'est préconisé que lorsque les enjeux financiers sont supérieurs à 1000 €. Même chose pour les rejets contentieux dont l'enjeu est inférieur à 300 €.

Cela va créer une inégalité entre les redevables, qui selon leur degré de connaissance des procédures, seront imposés ou non. En effet, il suffira d'attendre pour les redevables la fin du délai de prescription pour contester l'imposition : il sera alors trop tard pour recommencer l'ensemble de la procédure.

Certes, 1 000 € cela peut paraître une goutte d'eau mais rapporté au niveau national, l'impact est conséquent. Et il s'agit avant tout du maintien de notre mission de contrôle qui est le pendant de notre système déclaratif.

Et que penser de l'image de sérieux donnée par la DGFIP ?

La télévision : un écran de fumée !

L'EchoFIP est tombé sur l'interview de Gilles Balbastre, réalisateur du DVD " les nouveaux chiens de garde" et vous en livre la teneur :

"L'information politique à la télévision est aujourd'hui formatée sous formes de produits médiatiques à durée de vie très courte. Pendant la campagne présidentielle, chaque sujet a occupé les médias pendant quelques heures ou quelques jours et a ensuite disparu du débat selon un temps décidé par la télévision : l'éducation, puis le nucléaire, puis l'immigration, au travers du hallal, pour finir par le permis de conduire. Il y a un décalage entre ce qui se passe dans la société et sa représentation à la télévision. Le fond des questions politiques est mis sur le même plan que les faits divers, à tel point que nombre de lois sont inspirées par ces derniers. Nous sommes dans la pipolisation, dans une mise en scène pour marchandiser la politique, ce qui entraîne la dépolitisation. Un phénomène accentué par le nombre d'"experts" qui peuplent les émissions et qui, sous couvert de neutralité, diffusent de l'idéologie dans des débats confinés entre social-libéralisme et ultralibéralisme. Ces économistes, politologues ou journalistes travaillent souvent pour des groupes de médias détenus par des groupes financiers, servent leurs intérêts et travaillent en même temps pour le service public. De façon directe ou indirecte, ce sont toujours les mêmes qui ont la parole et forment un écran de fumée perpétuel."

Aujourd'hui, au lieu de nous informer, la télévision cache l'essentiel et ne traite plus les sujets de façon objective. La télévision ne propose plus de réelles confrontations d'idées et se contente de saupoudrer l'actualité de reportages inconsistants et orientés. Elle assène sans vergogne des contre-vérités et donne la parole à des soi-disants experts en tout genre. Ces "experts " donnent leur avis sur la marche du monde mais la parole des politiques et des syndicalistes se fait rare. A quoi bon les inviter quand on veut démontrer qu'il n'y a plus qu'une seule politique possible, celle mise en place ?

Attention danger : nouvelle réforme des retraites en vue !

Le rapport Moreau sur l'avenir des retraites n'est pas une base acceptable pour engager le débat sur les retraites. La priorité de l'équilibre financier du système de retraite est mise en avant, au lieu de celle du niveau des pensions. Il ne propose qu'une baisse des retraites et pas de nouvelles ressources. Il envisage de nouveaux reculs en matière d'acquisition des droits, en particulier par un allongement supplémentaire de la durée de cotisation, rendant quasiment virtuelle l'obtention d'une pension complète !

Le rapport Moreau propose un mécanisme compliqué qui a un objectif très simple : baisser les pensions. La proposition de passer de 6 mois à 10 ans de référence pour calculer la retraite des fonctionnaires, sous prétexte d'aligner le public sur le privé, serait une nouvelle baisse importante des pensions. Les fonctionnaires ne sont pas privilégiés ni pour leur rémunération, ni pour leur pension (la moyenne des retraites de la Fonction Publique territoriale est même inférieure à la moyenne du privé !).

La CGT réaffirme que la reprise par le gouvernement de propositions du rapport comme passer de 6 mois à 10 ans serait une provocation. La CGT appelle les fonctionnaires à se préparer aux mobilisations nécessaires.



Nouvelles locales

L'union départementale de la CGT organise sa traditionnelle FETE DES TRAVAILLEURS à l'espace Ambroise Croizat à Imphy les 6 et 7 juillet 2013. De nombreuses activités sont au programme de cet événement festif : vous trouverez le détail dans le Travailleur Nivernais de juin 2013. Nous vous invitons à vous y rendre nombreux.

Gagnants des grilles de la fête des travailleurs :

Jambons : Christine BOUVIER, Catherine BOURROUX, Sandrine JONNARD, Abdeli MESSOUSA

Filets garnis : Régis MOLIN, Anne Marie PROSJEAN, Isabelle COLAS (qui a remis son lot en jeu), Florence BAILLON

Dates à venir :

18 juin : CHSCT

20 juin : comité technique local

9 juillet : CAP catégorie B et C – affectations locales GP

11 juillet : CAP catégorie B – affectations locales FF

11 juillet : CAP catégorie A

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Code postal:

Ville:

☐ prendre contact

☐ me syndiquer

Bulletin à renvoyer à Carole DOUSPIS, Centre des Finances Publiques de Nevers, 19 rue Camille Baynac, 58015 NEVERS CEDEX, trésorière, ou à un(e) militant(e) de la CGT Finances Publiques 58 de votre connaissance.